

Les congés parentaux dans le monde

Mise à jour du document *Dispositions des régimes d'assurance parentale dans certains pays d'Europe : comparaison avec le Québec*

13. Israël

Maternité

- 26 semaines
- 100 % du salaire pendant les 14 premières semaines, maximum de 15 264,43 \$* par mois
- Les 12 dernières semaines sont non payées.
- Toutes les femmes ont droit à 14 semaines. Celles qui travaillent chez le même employeur depuis au moins un an peuvent prendre 26 semaines. Le pourcentage des prestations est proportionnel à leurs cotisations.
- S'il s'agit d'une naissance multiple, trois semaines sont ajoutées au congé de maternité.
- Les fonds proviennent du National Insurance Institute, financé par les employeurs, les employés et l'État.

Paternité

- Aucun

Congé parental

- 1 an non payé pour chaque parent

Adoption

- Même que le congé de maternité

Congés de maternité, de paternité, d'adoption et parentaux en Israël – situation en avril 2015

	Durée	Montant assurable
Congé de maternité	26 semaines	<ul style="list-style-type: none">• 100 % pendant les 14 premières semaines, maximum de 15 264,43 \$ par mois• 12 dernières semaines non payées
Congé de paternité	Ø	Ø
Congé parental	1 an pour chaque parent	Non payé
Congé d'adoption	Même que le congé de maternité	Même que le congé de maternité

Source : *International review of leave policies and related research 2015*, Institute of Education, Université de Londres, situation en avril 2015.

* Note : Tous les montants indiqués ici sont en dollars canadiens et en date de la mise à jour.

** Note : Ce document donne un aperçu des congés, assortis ou non d'un remplacement de revenus, prévus dans certains pays. Toutefois, il ne saurait prétendre faire un tour exhaustif de la situation dans chacun des pays. Comparer des programmes entre divers pays est un exercice complexe nécessitant la compréhension de plusieurs détails qui ne sont pas toujours disponibles dans la documentation accessible. Ainsi, toute comparaison peut être difficile dans la mesure où elle ne tient pas compte des nombreux éléments de contexte, de l'histoire dans lesquels s'inscrivent les dispositifs ainsi que des autres programmes propres à chaque pays.

Les renseignements contenus dans le présent document sont principalement tirés du *International review of leave policies and related research 2015* et décrivent la situation en vigueur en 2015. La situation de certains pays a donc pu changer depuis.

Source et mise à jour : Conseil de gestion de l'assurance parentale
2015-08-18